

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION,
ET DES LIBERTES PUBLIQUES
Bureau de la Circulation Routière
Guichets ouverts du lundi au vendredi,
de 9h à 12h30

**Centres agréés pour organiser des stages de sensibilisation à la sécurité routière
(Récupération de points et stages obligatoires des conducteurs novices)
dans le département de l'Indre**

I - INFORMATIONS GENERALES

VERIFIEZ D'ABORD VOTRE CAPITAL DE POINTS: Avant de vous inscrire à un stage de récupération de points, vérifiez votre capital de points, soit en préfecture ou sous-préfecture, soit grâce au service **télépoints** sur le site Internet www.interieur.gouv.fr

1/ il doit être inférieur au plafond auquel vous avez droit. Si votre capital de points est au maximum, votre stage ne vous rapportera aucun point supplémentaire.

2/ si vous avez perdu tous vos points, vous ne pouvez plus en récupérer.

NOMBRE DE POINTS RECUPERES : 4 points au maximum, dans la limite du capital initial affecté au permis.

DELAJ OBLIGATOIRE ENTRE DEUX STAGES : délai minimum d'un an.

DUREE MINIMUM D'UN STAGE : 7 h par jour, séparées par une pause méridienne minimum de 45 mn, sur deux jours consécutifs. Un stage suivi de façon incomplète ne peut donner lieu à la délivrance d'une attestation.

ANIMATION DU STAGE : La présence d'un animateur formateur et d'un animateur psychologue agréés est obligatoire pendant toute la durée du stage. En cas de non respect de cette obligation, les attestations de stages peuvent ne pas être reconnus valides.

DEPROGRAMMATION D'UN STAGE. Sauf cas de force majeure, les stagiaires doivent être informés au moins d'un mois à l'avance de toute déprogrammation du stage où ils sont inscrits.

II - LISTES DES CENTRES AGREES DANS L'INDRE

SARL CENTRE D'EDUCATION ROUTIERE –

Agrément préfectoral 2013 n° R 130 360 0010

- Tel. 02 54 07 10 19 - Fax 02 54 27 42 53, www.cer-chateauroux.fr

Lieu de stage : 24, rue Joseph Bellier – 36000 CHATEAUROUX

LA PREVENTION ROUTIERE FORMATIONS

Agrément préfectoral 2015 n° R 150 360 0010

Tél. 02 54 34 73 13 (local) 09 70 80 90 88 (national)– fax 02 54 34 11 09

preventionroutiere36@wanadoo.fr

Lieu du stage :11, avenue Daniel Bernardet - Belle-Isle -36000 CHATEAUROUX

S.A.R.L. ACTI-ROUTE**Agrément préfectoral 2013 n° R 130 360 0030**

Tél. 0800 861 866 (appel gratuit)

Lieu du stage : Hôtel KYRIAD - 36330 LE POINCONNET

AUTOMOBILE CLUB FORMATIONS**Agrément préfectoral 2013 n° R 130 360 0040**

Tel. 02 48 24 01 36 - Fax 02 48 70 21 85

Lieu de stage : ADEI, Place Marcel Dassault, ZIAP - 36130 DEOLS

S.F.E.D.R.A. – Service de formation et d'étude pour la diminution du risque automobile**Agrément préfectoral 2013 n° R 130 360 0060**N°indigo 0820 820 550 www.sospermis.fr

Lieu de stage : hôtel Colbert, avenue de La Châtre – 36000 CHATEAUROUX

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'INDRE**Agrément préfectoral 2013 n° R 130 360 0070**tel. 02 54 08 80 00 – Fax 02 54 08 80 08 Courriel : Contacts@cm-indre.fr**CENTRE D'EDUCATION ROUTIERE FORGET****Agrément préfectoral 2013 n° R 130 360 0080**

Tél.02 54 34 29 66 fax. 02 54 27 60 12

Lieu du stage : avenue Gustave Eiffel , ZAC Grandéols – 36130 DEOLS

MALUS AUTO ECOLE**Agrément préfectoral 2013 n° R 130 360 0090**Tel.02 54 222 333 fax 02/48/50/43/92 Courriel : sandrine@malus-formation.fr

Lieu du stage : Centre de formation professionnelle MALUS, 740, rue Louis Malbête, Grandéols – 36130 DEOLS

M. Francis CHAMP « SECURROUTE »**Agrément préfectoral 2015 n° R 150 360 0020**Tél. 09 72 49 19 70 mail.securoute@wanadoo.fr[site Internet www.securoute.net](http://www.securoute.net)

Lieu du stage :FAST HOTEL RN 151, lieu-dir Rosiers – 36130 MONTIERCHAUME

◇ ◇ ◇

Si aucun de ces centres agréés ne peut vous recevoir aux dates qui vous conviennent, vous avez la possibilité de vous adresser à un centre agréé dans un autre département (liste à demander à la préfecture de chaque département)

A titre indicatif, le coût moyen d'un stage est de l'ordre de 210 à 240 EUROS.